

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
séance du 17 novembre 2025

Délibération n°2025-11-106

Date de convocation : 07 novembre 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

**Redevance ordures ménagères 2026**

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 du mois de novembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

<u>Présents</u>	M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPOPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie
<u>Ont donné procuration</u>	M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine M. DUFFORT Jean-Philippe à Mme CARRER Bernadette M. PERVES Daniel à Mme CLAISSE Laurence Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert
<u>Absent(s)</u>	/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme CLAISSE Laurence

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En 2016, la Communauté de communes a intégré l'ensemble des dépenses du service déchets, ordures ménagères, déchèteries et collecte sélective dans un seul et même budget annexe. Ce budget lié à un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) doit s'équilibrer en dépenses et en recettes sans recours au budget général de l'EPCI.

Il est proposé de fixer les tarifs pour l'année 2026 de la manière suivante :

FOYERS	Proposition tarifs 2026	Péodicité de facturation
Foyer 1 personne	184 €	annuelle
Foyer un adulte avec enfants de moins de 25 ans	184 €	annuelle
Résidences secondaires	184 €	annuelle
Foyer 2 adultes et +	266 €	annuelle

En annexe de la présente délibération, figure la tarification de la redevance déchets 2026 pour les autres usagers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L-2224-2 ;  
Vu la délibération du conseil communautaire n°29-10 du 9 mai 2001 portant prise de compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » ;  
Vu la délibération du conseil communautaire n°78-02 du 24 juin 2009 portant institution de la redevance des ordures ménagères ;  
Vu la commission environnement en date du 30 octobre 2025 ;  
Vu le bureau communautaire en date du 4 novembre 2025 ;  
Vu la conférence des maires en date du 4 novembre 2025 ;  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 41 voix pour, 1 voix contre (Gaëlle Martineau) et 3 abstentions (Marie-Christine Pichon, Christine Portailler, Samuel Phelippot) :**

- Adopte les tarifs relatifs à la redevance déchets pour l'année 2026 tels que figurant en annexe.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 20 novembre 2025.

La Secrétaire de séance,  
Laurence CLAISSE.

Le Président,  
Henri BILLON.



**TARIFS DE LA REDEVANCE DECHETS**

ANNEE 2026

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 24/11/2025

ID : 029-242900751-20251120-2025\_11\_106-DE

**TARIFICATION DE LA ROM POUR LES PARTICULIERS**

FOYERS	Tarifs	Périodicité de Facturation
Foyer 1 personne	184 €	Par an
Foyer un adulte avec enfants de moins de 25 ans	184 €	Par an
Résidences secondaires	184 €	Par an
Foyer 2 adultes et +	266 €	Par an

**TARIFICATION DE LA ROM POUR LES AUTRES USAGERS : PROFESSIONNELS, MAISONS DE RETRAITE, EQUIPEMENTS COMMUNAUX, TERRAIN DES GENS DU VOYAGE,**

CONTENANCE DES BACS	Cout pour 1 bac collecté 1 fois toutes les deux semaines	Cout pour 1 bac OM collecté 1 fois /semaine	Cout pour 1 bac OM collecté 2 fois /semaine	Cout pour 1 bac OM collecté 3 fois semaine	Périodicité de Facturation
750 litres	460 €	921 €	1 701 €	2 479 €	Par an
360 litres	248 €	495 €	848 €	1 202 €	Par an
240 litres	195 €	391 €	641 €	892 €	Par an
120 litres	134 €	268 €	393 €	517 €	Par an

**TARIFICATION DE LA ROM POUR LES AUTRES USAGERS : ECOLES COLLEGES LYCEES**

CONTENANCE DES BACS	bac collecté 1 fois toutes les deux semaines	Cout pour 1 bac OM collecté 1 fois par semaine	Cout pour 1 bac OM collecté 2 fois par semaine	Cout pour 1 bac OM collecté 3 fois par semaine	Périodicité de Facturation
750 litres	348 €	696 €	1 251 €	1 806 €	Par an
360 litres	197 €	395 €	645 €	897 €	Par an
240 litres	159 €	320 €	498 €	676 €	Par an
120 litres	116 €	232 €	320 €	409 €	Par an

**TARIFICATION DE LA ROM POUR LES AUTRES USAGERS : CAMPINGS**

CONTENANCE DES BACS en LITRES	bac collecté 1 fois toutes les deux semaines	Cout pour 1 bac collecté 1 fois par semaine	Cout pour 1 bac collecté 2 fois par semaine	Cout pour 1 bac collecté 3 fois par semaine	Périodicité de Facturation
750 litres	139 €	278 €	412 €	547 €	Par an
360 litres	102 €	203 €	265 €	326 €	Par an
240 litres	92 €	185 €	229 €	273 €	Par an
120 litres	82 €	165 €	185 €	209 €	Par an

**TARIFICATION DE LA ROM POUR LES LOCATIONS SAISONNIERES**

CAPACITE D'ACCUEIL	Tarifs	Périodicité de Facturation
Capacité de 1 à 4 personnes	142 €	Par an
Capacité de 5 à 10 personnes	190 €	Par an
Capacité de plus de 10 personnes	236 €	Par an